

Programme de la Formation

FORMATION EN BLENDED LEARNING - Construire et respectant le cycle naturel de l'eau : récupérer les eaux de pluie et gérer les eaux pluviales à la parcelle.

3 jours soit 21 heures de formation

7 heures en présentiel - 14 heures en formation à distance

1 étape de validation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
FORMATION EN BLENDED LEARNING : Construire et respectant le cycle naturel de l'eau : récupérer les eaux de pluie et gérer les eaux pluviales à la parcelle. <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 8 novembre 2022 <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 22 novembre 2022 <u>Etapes à valider</u> : 1 <u>Date de l'évaluation finale</u> : 22 novembre 2022	Distanciel synchrone	mardi 8 novembre 2022, 09h00 - 12h30	FORMATION A DISTANCE
	Distanciel asynchrone		FORMATION en autonomie
	Distanciel synchrone	mardi 15 novembre 2022, 09h00 - 13h00	FORMATION A DISTANCE
	Distanciel synchrone	vendredi 18 novembre 2022, 09h00 - 13h00	FORMATION A DISTANCE
	Présentiel	mardi 22 novembre 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

CONTEXTE GÉNÉRAL

Dans un cadre de tension sur la ressource en eau et de modifications du régime des pluies, la gestion des pluies est une nouvelle contrainte pour les architectes et urbanistes.

PLU directifs, loi Climat, normes et labels environnementaux, autant de raisons de mieux appréhender cette matière qui nous coule entre les doigts. Et si c'était la nature elle-même et le bon sens qui nous donnaient la solution ?

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

A l'issue de la formation, les apprenants :

- Comprennent les enjeux de la gestion des eaux pluviales
- Différencient les trois grandes notions de gestion des eaux pluviales (rétention - régulation, abattement et valorisation)

PRISE EN CHARGE

Cette formation pourra faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'organisme financeur auprès duquel vous cotisez (FIF PL, OPCO EP, etc.)

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : GHERBI Céline - 06.61.96.33.74 - crepabfc@gmail.com

PUBLIC CIBLE

Tous les prescripteurs (architectes, bureaux d'études) ainsi que les maîtres d'ouvrage (constructeurs / promoteurs).
La gestion des eaux pluviales concerne aussi bien la maison individuelle qu'un ensemble immobilier plus complexe - chaque professionnel de la construction peut être interrogé sur ce thème.

PRÉREQUIS

aucun

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Modalités pédagogiques :

Les formations se déroulent en présentiel ou en distanciel.

Un questionnaire pédagogique est envoyé avant la formation pour recueillir les besoins des stagiaires. Ce questionnaire est envoyé au formateur avant la formation afin qu'il s'adapte aux publics.

Les formations se clôturent par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement de la formation, les activités proposées et l'atteinte des objectifs définis.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Exposé – apports théoriques : 40%

Études de cas s'appuyant sur des cas réels / restitution : 40%

Travaux d'autoformation : 15%

E-learning : 5%

Évaluation tout au long du parcours

Accessibilité aux personnes handicapées : Contactez Céline Gherbi au 06 61 96 33 74 pour trouver une solution adaptée à votre situation.

Suite à l'identification d'un besoin d'adaptation de la formation à un handicap : le lieu, la durée, le déroulé, les supports pédagogiques pourront être adaptés.

Hébergement-transport-restauration :

Consultez notre site internet www.crepabfc.fr (rubrique contact).

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
FORMATION EN BLENDED LEARNING : Construire et respectant le cycle naturel de l'eau : récupérer les eaux de pluie et gérer les eaux pluviales à la parcelle.

3 jours soit 21 heures de formation
7 heures en présentiel - 14 heures en formation à distance
1 étape de validation

Modalité d'apprentissages : Mixte - Présentiel/Distanciel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	mardi 8 novembre 2022, 09h00 - 12h30	FORMATION A DISTANCE
Distanciel asynchrone		FORMATION en autonomie
Distanciel synchrone	mardi 15 novembre 2022, 09h00 - 13h00	FORMATION A DISTANCE
Distanciel synchrone	vendredi 18 novembre 2022, 09h00 - 13h00	FORMATION A DISTANCE
Présentiel	mardi 22 novembre 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

Ouverture de la plateforme de formation : 8 novembre 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 22 novembre 2022

Étapes à valider : 1

Date de l'évaluation finale : 22 novembre 2022

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

opérationnels et évaluables

A l'issue de la formation, les apprenants sont capables de :

- Définir la solution de gestion des eaux pluviales la plus adaptée en fonction de la typologie des pluies (pluie courante ou pluie d'orage)
- Rédiger une notice eau pluviale conforme aux attentes de la collectivité
- Dimensionner des installations
- Préconiser des solutions techniques adaptées

FORMATEUR(S)

FONTAINE Cédric

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Logiciel Klaxoon
Module e-learning
Logiciel de dimensionnement « la-banquise »
Vidéos

SUPPORT ET OUTILS :

A l'issue de la formation, chaque apprenant recevra :

Un livre blanc sur la valorisation de l'eau de pluie

Un abonnement de 2 ans à l'outil de dimensionnement « www.la-banquise.com »

PROGRAMME

Module 1 : les enjeux de la gestion de l'eau.

Distanciel - 1h30

- Les ressources en eau vs nos besoins en eau
- L'impact du changement climatique sur le régime pluviométrique
- Les conséquences de l'urbanisation sur le cycle de l'eau
- La gestion des eaux pluviales d'hier à demain
- Les grands principes de la gestion de l'eau selon la typologie de pluie

Auto-formation - 1h

- Lire et interpréter le PLU de sa commune 30mn
- Analyse des résultats (réalisée lors de la session distanciel – module 4) 30mn

Module 2 : la gestion des pluies d'orages.

Distanciel - 2h

- L'intensité des pluies – qu'est-ce qu'une pluie d'orage
- La nécessité de tamponner les pluies d'orages
- Le calcul d'un bassin d'orage – les variables
 - Surface active
 - Intensité de pluie
 - Débit de fuite
- Le calcul d'un bassin d'orage – la méthode des pluies

Auto-formation - 1h

- Dimensionner un bassin d'orage en fonction de variables prédéfinies 30mn
- Analyse des résultats (réalisée lors de la session distanciel – module 4) 30mn

Module 3 : Les fondamentaux de la valorisation des eaux de pluie.

E-learning - 1h

- Le contexte et la réglementation
- Le dimensionnement
- Les installations
- Les matériels

Module 4 : la gestion des pluies courantes.

Distanciel - 3h00 (+1h00 analyse résultats module 1 et 2)

- La pluviométrie en France
- L'impact des pluies courantes
- Les solutions de gestion des pluies courantes
- Evapotranspiration
 - Infiltration
 - La valorisation de l'eau de pluie

Auto-formation - 1h

- Rédiger une note de calcul d'un abattement d'une lame d'eau 30mn
- Analyse des résultats (réalisée lors de la session distanciel – module 5) 30mn

Module 5 : Les ouvrages

Distanciel - 3h30 (+30mn analyse résultats module 4)

- Les différents ouvrages de gestion de la toiture végétalisée au bassin enterré
 - Impact de chaque ouvrage sur les pluies d'orage et sur les pluies courantes
 - Avantage / contrainte de chaque ouvrage
 - Données financières
- Les installations de valorisation des eaux de pluie

Module 6 : La gestion des eaux à la parcelle

Présentiel - 7h

Études de cas : les cas présentés aux apprenants iront du cas le plus simple au cas le plus complexe
Chaque cas sera étudié en groupe restreint et donnera lieu à une restitution

J1 : Mardi 08/11/2022 (Distanciel : Module 1 et Module 2)

Horaires : 09h – 12h30

Durée : 3 h 30

Entre J1 et J2

1h00 de travail individuel (Auto-formation module 1 et Auto-formation module 2)

1h00 de E-learning (Module 3)

J2 : Mardi 15/11/2022 (Distanciel : Restitution auto-formation module 1 Restitution auto-formation module 2 Module 4)

Horaires : 09h00 – 13h00

Durée : 4h00

Entre J2 et J3

0h30 de travail individuel (Auto-formation module 4)

J3 : Vendredi 18/11/2022 (Distanciel : Restitution auto-formation module 4 Module 5)

Horaires : 9h – 13h00

Durée : 4h00

J4 : Mardi 22/11/2022 (Présentiel : Module 6)

Horaires : 9h00 – 12h00 - 13h00/17h00

Durée : 7h00

V1 - novembre 2021

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 56, rue du Transvaal 21000 Dijon
03.39.27.06.12 - crepabfc@gmail.com

FORMATION : FORMATION EN BLENDED LEARNING - Construire et respectant le cycle naturel de l'eau : récupérer les eaux de pluie et gérer les eaux pluviales à la parcelle.

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
FORMATION EN BLENDED LEARNING : Construire et respectant le cycle naturel de l'eau : récupérer les eaux de pluie et gérer les eaux pluviales à la parcelle. <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 8 novembre 2022 <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 22 novembre 2022 <u>Etapes à valider</u> : 1 <u>Date de l'évaluation finale</u> : 22 novembre 2022	Distanciel synchrone	mardi 8 novembre 2022, 09h00 - 12h30	FORMATION A DISTANCE
	Distanciel asynchrone		FORMATION en autonomie
	Distanciel synchrone	mardi 15 novembre 2022, 09h00 - 13h00	FORMATION A DISTANCE
	Distanciel synchrone	vendredi 18 novembre 2022, 09h00 - 13h00	FORMATION A DISTANCE
	Présentiel	mardi 22 novembre 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

Durée : 3 jours soit 21 heures

dont :

- 7 heures en présentiel

- 14 heures en temps de formation en distanciel

Nb d'étapes totale à valider : 1

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 28/10/2022

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom** :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Date de naissance : **Département de naissance** :

E-mail personnel : (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

Téléphone portable **Date d'entrée dans l'entreprise** :

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG** : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants
- FAFIEC
- FIFPL
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pole emploi Bourgogne Franche-Comté Pole Prestation Formations aides
- POLE EMPLOI DE MACON Pole Prestation Formations aides
- Pôle emploi Plate forme Régional de production Franche Comté
- Pole emploi plateforme régionale Ile-de-France
- UNIFORMATION Bourgogne Franche-Comté
- Uniformation Franche Comté
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : FORMATION EN BLENDED LEARNING : Construire et respectant le cycle naturel de l'eau : récupérer les eaux de pluie et gérer les eaux pluviales à la parcelle.		21h / 3 jours	
Coût pédagogique	Tarif unique	670,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

Organisation des formations

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

L'ensemble est à retourner, complété et signé, accompagné du règlement 10 jours avant le début de la session.

Inscription possible ultérieurement, si session confirmée.

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement ou de l'attestation de virement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier vous permettant de faire votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL (libéraux) ou OPCO EP (salarié) :

- Convention de stage
- Programme détaillé des journées de formation

2/ Quelques jours avant le début du stage, le CREPABFC vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ Le stage donne lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue. À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant ainsi que les factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion

ADHESION AU CREPA BFC

L'adhésion **individuelle et annuelle** au CREPA BFC du stagiaire est obligatoire pour suivre toute formation conformément au statut de l'association, la formation étant un droit individuelle.

MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement est à faire parvenir au plus tard lors de la signature de la convention. Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception par l'organisme de formation d'un exemplaire de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du règlement correspondant aux frais d'inscription, de l'adhésion annuelle individuelle du stagiaire et des frais d'organisation (encaissement à l'ouverture du stage).

Par chèque

A l'ordre du: CREPA Bourgogne Franche Comté

Par virement

Références bancaires :

RIB - Banque 10096 – Guichet 18200 – n° compte 00051537401 – Clé 96 CIC CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

IBAN FR76 1009 6182 0000 0515 3740 196 BIC CMCIFRPP

Dans le cas de la *mise en place d'une convention de paiement* avec un Opérateur de compétences (OPCO EP, OPCO Atlas, FIF PL, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

Formation continue :

Toutes nos formations sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

LES REPAS SONT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS. Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

Les formations CREPABFC formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation. Il faut faire votre demande de prise en charge au préalable.

Vous êtes salariés d'agence libérale, OPCO EP (www.opcoep.fr) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du DIF, du Plan de formation validé par votre employeur

Vous êtes architecte Libéral, le FIF PL (www.fifpl.fr) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'une cotisations URSSAF.

Vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.impot.gouv.fr N° Cerfa n°12635*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Vous êtes demandeurs d'emploi, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller

Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Sur demande à l'inscription, pour les formations d'une montant supérieur à 300€, le CREPABFC vous offre la possibilité de régler la formation sur plusieurs mois, modalité à voir avec le CREPABFC.

Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à en parler, le CREPABFC peut vous aider. Ensemble, nous trouverons la solution pour vous permettre d'accéder à la formation de votre choix (paiement différé....)